

CONVOCATION

Le Conseil municipal de Charentilly est convoqué le lundi 19 mars, à 20 heures 30, en séance ordinaire, salle de la mairie.

Convocation affichée le 14 mars 2012.

Ordre du jour :

- Nomination du secrétaire de séance.
- Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du lundi 20 février 2012.
- Budgets 2012 :
 - 1) Boulangerie
 - Compte administratif 2011.
 - Affectation des résultats.
 - Compte de gestion 2011 du comptable.
 - Budget exercice 2012.
 - 2) Assainissement eaux usées
 - Compte administratif 2011.
 - Affectation des résultats.
 - Compte de gestion 2011 du comptable.
 - Exercice 2012 : dépenses supportées par le budget principal pour le fonctionnement du service, autorisation de remboursement.
 - Budget exercice 2012.
 - 3) Budget principal
 - Compte administratif 2011.
 - Affectation des résultats.
 - Compte de gestion 2011 du comptable.
 - Budget exercice 2012.
- Ecole :
 - Levée des pénalités du lot 4 « Charpente Bois ».
 - Divers.
 - Inauguration.
- Programme immobilier Touraine Logement, impasse des Chevallerais :
 - Raquette située en bout de l'impasse : définition des parties publiques – parties privées.
- Comptes-rendus des Commissions communales
- Comptes-rendus des EPCI.
- Elections présidentielles : permanence bureau de vote du 22 avril et du 6 mai.
- Questions diverses.

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU LUNDI 19 MARS 2012

A 20 HEURES 30

L'an deux mil douze, le dix-neuf mars à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni salle de la mairie, en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jacques Boullenger, maire.

Étaient présents :

Mme Dutertre 1^{ère} adjointe, M. Lehagre 2^{ème} adjoint, M. Motard 3^{ème} adjoint, Mme Bouin, 4^{ème} adjointe.

M. Guyon, M. Meichel, M. Rué, Mme Cheruau, M. Galopin, M. Biard, Mme Lamamy-Lacoste, M. Savard, M. Hatwell, Conseillers municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Absente excusée :

Mme De Sousa qui a donné procuration à M. Motard, 3^{ème} adjoint.

M. le maire ouvre la séance à 20 h 30.

NOMINATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Au scrutin public et à l'unanimité, Mme Cheruau, Conseillère municipale est nommée secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 20 FEVRIER 2012:

Au scrutin public et à l'unanimité le compte-rendu de cette réunion est approuvé.

BOULANGERIE :

1) Compte administratifs 2011 :

○ Section d'exploitation	
▪ Dépenses	3 344,29 €
▪ Recettes	4 844,88 €
▪ Excédent 2010 reporté	219,32 €
▪ Excédent global 2011	1 719,91 €
○ Section d'investissement	
▪ Dépenses	1 614,86 €
▪ Déficit 2010 reporté	1 548,56 €
▪ Recettes	1 548,56 €
▪ Déficit global 2011	66,30 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, au scrutin public et à l'unanimité, approuve le Compte administratif 2011.

2) *Approbation du Compte de Gestion par Mme Florence LIMET, receveur, budget annexe boulangerie :*

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2011 et les décisions modificatives qui s'y attachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2011.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2011, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que dépenses et recettes sont correctement justifiées.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011, y compris celles relatives à la journée complémentaire.

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2011 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires.

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

- Déclare au scrutin public et à l'unanimité, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2011 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

3) Affectation des résultats de l'exercice 2011 du budget annexe de la boulangerie :

Le Conseil municipal, sous la présidence de M. Jacques Boullenger, Maire.

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2011 du Budget annexe Boulangerie, considérant que recettes et dépenses sont correctement justifiées.

Constatant que le Compte Administratif présente :

- En section d'exploitation :
 - Un résultat de l'exercice 2011 de 1 500,59 €
 - Un résultat antérieur reporté de 219,32 €
 - Un excédent cumulé de 1 719,91 €
- En section d'investissement :
 - Un déficit de l'exercice 2011 de 66,30 €
 - Un déficit antérieur de 1 548,56 €
 - Un déficit cumulé d'investissement de 1 614,86 €
 - Des restes à réaliser en dépenses de 0,00 €
 - Des restes à réaliser en recettes de 0,00 €
 - Un besoin de financement de 1 614,86 €

Après en avoir délibéré le Conseil municipal au scrutin public et à l'unanimité :

- Décide d'affecter au budget 2012 les résultats comme suit :
- Reprise du résultat d'investissement (D001) 1 614,86 €
- A titre obligatoire pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (R1068) 1 614,86 €
- Affectation en section d'exploitation en excédent reporté (R002) 105,05 €

BUDGET UNIQUE EXERCICE 2012 :

- Section d'exploitation
 - Dépenses et Recettes équilibrées à 5 119,05 €
- Section d'investissement
 - Dépenses et Recettes équilibrées à 3 298,88 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité au scrutin public, approuve le budget unique 2012.

ASSAINISSEMENT EAUX USEES :

1) Compte administratif 2011 :

- Section de fonctionnement
 - Dépenses 75 379,24 €
 - Recettes 149 866,44 €
 - Excédent 2010 reporté 159 522,75 €
 - Excédent global 2011 234 009,35 €
- Section d'investissement
 - Dépenses 105 547,08 €
 - Recettes 109 813,47 €
 - Excédent 2010 reporté 18 346,49 €
 - Excédent global 2011 22 612,88 €
 - Restes à réaliser dépenses 1 267 900,00 €
 - Restes à réaliser recettes 1 013 796,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, au scrutin public et à l'unanimité, approuve le Compte administratif 2011.

2) *Approbation du Compte de Gestion par Mme Florence LIMET, receveur, budget assainissement eaux usées :*

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2011 et les décisions modificatives qui s'y attachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2011.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2011, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que dépenses et recettes sont correctement justifiées.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011, y compris celles relatives à la journée complémentaire.

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2011 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires.

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

- Déclare au scrutin public et à l'unanimité, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2011 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

3) Affectation des résultats de l'exercice 2011 du budget annexe de l'assainissement des eaux usées :

Le Conseil municipal, sous la présidence de M. Jacques Boullenger, Maire.

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2011 du Budget assainissement eaux usées, considérant que recettes et dépenses sont correctement justifiées.

Constatant que le Compte Administratif présente :

- En section d'exploitation :
 - Un résultat de l'exercice 2011 de 74 486,60 €
 - Un résultat antérieur reporté de 159 522,75 €
 - Un excédent cumulé de 234 009,35 €

- En section d'investissement :
 - Un excédent de l'exercice 2011 de 4 266,39 €
 - Un déficit de l'exercice 2011 de 0,00 €
 - Un déficit antérieur reporté de 0,00 €
 - Un excédent antérieur de 18 346,49 €
 - Un déficit cumulé d'investissement de 0,00 €
 - Un excédent cumulé d'investissement de 22 612,88 €
 - Des restes à réaliser en dépenses de 1 267 900,00 €
 - Des restes à réaliser en recettes de 1 013 796,00 €
 - Un besoin de financement de 231 491,12 €

Après en avoir délibéré le Conseil municipal au scrutin public et à l'unanimité :

- Décide d'affecter au budget 2012 les résultats comme suit :
- Reprise du résultat d'investissement (R001) 22 612,88 €
- A titre obligatoire pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (R1068) 231 491,12 €
- Affectation en section d'exploitation en excédent reporté (R002) 2 518,23 €

4) Prise en charge par le Budget Assainissement Eaux Usées de certains frais d'exploitation supportés par le Budget Principal 2012 :

le budget principal sont à rembourser en fin d'exercice par le budget assainissement eaux usées, afin de permettre une comptabilité exacte de service.

Puis, M. le Maire indique que ces dépenses d'exploitation sont de caractère général et de charge de personnel.

L'ensemble de l'évaluation des dépenses à caractère général est estimé à 1 400 € affecté en section d'exploitation du budget Assainissement Eaux Usées à l'article D 628.

L'ensemble de l'évaluation des dépenses pour charges de personnel est estimé à 8 340 € affecté en section d'exploitation du budget Assainissement Eaux Usées à l'article D 621.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Autorise la prise en charge initiale sur le Budget Principal, des dépenses à caractère général et celles des charges de personnel affectées au Budget Assainissement Eaux Usées.
- Autorise en fin d'exercice, le remboursement de ces charges du Budget Assainissement Eaux Usées M 49 vers le Budget Principal M 14, à l'article R 70872 pour les dépenses à caractère général, à l'article R 70841 pour les charges de personnel.

BUDGET UNIQUE EXERCICE 2012 :

- Section d'exploitation
 - Dépenses et Recettes équilibrées à 134 714,86 €
- Section d'investissement
 - Dépenses et Recettes équilibrées à 1 310 249,08 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal au scrutin public et à l'unanimité, approuve le budget unique 2012.

BUDGET PRINCIPAL :

1) Compte administratif 2011 :

- Section de fonctionnement
 - Dépenses 505 582,84 €
 - Recettes 663 985,99 €
 - Excédent 2010 reporté 289 374,75 €
 - Excédent global 2011 447 777,90 €
- Section d'investissement
 - Dépenses 1 779 674,62 €
 - Recettes 1 046 926,73 €
 - Excédent 2010 reporté 283 661,87 €
 - Déficit global 2011 449 086,02 €
 - Restes à réaliser dépenses 311 130 00 €
 - Restes à réaliser recettes 403 100,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, au scrutin public et à l'unanimité, approuve les Compte administratif 2011.

2) Approbation du Compte de Gestion par Mme Florence LIMET, receveur, budget principal :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2011 et les décisions modificatives qui s'y attachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2011.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2011, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que dépenses et recettes sont correctement justifiées.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011, y compris celles relatives à la journée complémentaire.

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2011 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2011 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

3) Affectation des résultats de l'exercice 2011 du budget principal.

Le Conseil municipal, sous la présidence de M. Jacques Boullenger, Maire.

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2011 du Budget principal, considérant que recettes et dépenses sont correctement justifiées.

Constatant que le Compte Administratif présente :

- En section d'exploitation :
 - Un résultat de l'exercice 2011 158 403,15 €
 - Un résultat antérieur reporté de 289 374,75 €
 - Un excédent cumulé de 447 777,90 €
- En section d'investissement :
 - Un excédent de l'exercice 2011 de 0,00 €
 - Un déficit de l'exercice 2011 de 732 747,89 €
 - Un déficit antérieur reporté de 0,00 €
 - Un excédent antérieur reporté de 283 661,87 €
 - Un déficit cumulé d'investissement de 449 086,02 €
 - Un excédent cumulé d'investissement de 0 00 €
 - Des restes à réaliser en dépenses de 311 130,00 €
 - Des restes à réaliser en recettes de 403 100,00 €

- Un besoin de financement de 357 116,02 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Décide d'affecter au budget 2012 les résultats comme suit :
- Reprise du résultat d'investissement en déficit reporté (D001) 449 086,02 €
- A titre obligatoire pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (R1068) 357 116,02 €
- Affectation en section de fonctionnement en excédent reporté (R002) 90 661,88 €
- Affectation en section d'investissement en excédent reporté (R001) 0,00 €

BUDGET UNIQUE EXERCICE 2012 :

- Section de fonctionnement
 - Dépenses et Recettes équilibrées à 748 572 €
- Section d'investissement
 - Dépenses et recettes équilibrées à 1 214 743,02 €

Le Conseil municipal, au scrutin public et à l'unanimité, approuve le budget unique 2012.

ECOLE :

Construction de la nouvelle école, levée des pénalités du lot 4 Charpente bois.

M. le maire expose au Conseil municipal que l'entreprise « La Charpente Thouarsaise » titulaire du lot 4 Charpente bois s'est vu attribuer en cours de chantier des pénalités de retard et des pénalités pour absences aux rendez-vous de chantier pour un montant de 3 719,79 €TTC

L'architecte maître d'œuvre de la construction a déposé le décompte général et définitif de cette entreprise.

Il propose en accord avec le maître d'ouvrage, la levée de l'ensemble des pénalités considérant que l'entreprise a fait par la suite preuve de diligence ce qui n'a pas retardé le calendrier d'exécution de l'infrastructure.

Le Conseil municipal est seul habilité à lever les pénalités, il est appelé à se prononcer.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, au scrutin public et à l'unanimité ;

- Entendu l'exposé ci-dessus énoncé ;
- Donne son accord à la levée des pénalités de retard appliquées à l'entreprise La Charpente Thouarsaise au montant de 3 719,79 €TTC.

Divers :

M. Lehagre expose les derniers travaux :

- Reprise des sols souples sur un point précis.
- Installation des jeux de plein air.
- Traçage des places de stationnement, des passages piétons.
- Engazonnement à venir.

M. Motard indique que l'engazonnement extérieur est en cours.

INAUGURATION DE L'ECOLE :

M. le maire fait part au Conseil municipal que l'inauguration est fixée la samedi 30 juin prochain à 10 h 30 ; tous les habitants sont invités, un cocktail sera servi à l'issue de l'inauguration.

PROGRAMME IMMOBILIER TOURAIN LOGEMENT, IMPASSE DES CHEVALLERAI : RAQUETTE SITUEE EN BOUT DE L'IMPASSE : DEFINITION DES PARTIES PUBLIQUES – PARTIES PRIVEES.

M. le maire expose au Conseil municipal que dans le cadre du programme Touraine Logement il convient d'une part de déclasser du domaine public la placette de retournement comprenant les terrains 16 et 17 d'une contenance de 157 m² pour en faire cession à l'euro symbolique à Touraine Logement ESH.

Le terrain 17 d'une contenance de 112 m² sera rétrocédé à la commune suivant la convention de rétrocession des travaux de VRD.

Un croquis annexé à la présente délibération définit les terrains objet de la mise en décision.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré au scrutin public et à l'unanimité :

- Donne un avis favorable au déclassement du domaine public des terrains 16 et 17 et de leur cession à l'euro symbolique à Touraine Logement ESH.
- Donne un avis favorable pour que le terrain 17 soit rétrocédé à la commune dans le cadre de la convention de rétrocession des travaux de VRD.
- Dit que l'étude de maître Michel Jouan, notaire à Rouziers de Touraine est chargé de mener à bien les décisions ci-dessus.

COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS COMMUNALES :

Commission des bâtiments du mardi 21 février.

M. le maire expose que la commission s'est déplacée sur les lieux du site de l'ancienne école, qu'un compte-rendu a été établi et transmis à chacun des membres du Conseil municipal.

Les sujets abordés seront discutés en après-Conseil.

COMPTES-RENDUS DES EPCI :

Syndicat Choisille du mardi 21 février :

M. Rué relate les principaux sujets abordés, compte administratif 2011 et compte de gestion – orientations budgétaires 2012 – travaux à réaliser hors contrat territorial etc...

Syndicat de Gendarmerie du vendredi 2 mars :

Mme Dutertre fait lecture des points soumis à décision : compte administratif 2011 et compte de gestion – participations 2012 des communes membres (participation pour Charentilly 3 374 €) – Budgets 2012 – point sur le projet de fusion du syndicat avec le syndicat intercommunal de Neuillé Pont Pierre suggéré par M. le Préfet d'Indre et Loire.

Syndicat d'eau potable du mercredi 14 mars.

M. Lehagre et M. Motard font part des principaux points délibérés : fusion de syndicats d'eau appuyée par la Préfecture – recherche d'un forage supplémentaire toujours en quête.

Syndicat Cavités 37 du jeudi 15 mars :

M. Meichel rapporte les décisions prises notamment le vote du budget 2012 et le recrutement de personnel technique et administratif.

Communauté de Communes et Gâtine et Choisilles du lundi 12 mars :

M. le maire évoque les points délibérés :

Finances – Budgets 2012 – développement économique : Polaxis – cadre de vie – environnement : redevance incitative – Sports – Loisirs – Jeunesse – Culture – personnel.

ELECTIONS PRESIDENTIELLES :

Le conseil municipal établit les permanences au bureau de vote lors des élections présidentielles des dimanches 22 avril et 6 mai 2012.

QUESTIONS DIVERSES :

Sans autre question, M. le maire lève la séance à 21 heures 50.

Prochaine réunion du conseil municipal le lundi 16 avril 2012 à 20 heures 30.

M. le Maire,

Jacques Boulenger.